Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint Germain-sur-Ay

> Extrait du registre des Décisions du Maire

DECISION DU MAIRE N° 2025-84

1 - COMMANDE PUBLIQUE 1.1 - Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis 2025/09/01507 de L. VAN MOE en date du 30 septembre, d'un montant de 1 077,88 € HT (1 293,46 € TTC) ;

DECIDE

Article 1er:

d'accepter et de signer le devis 2025/09/01507 de L. VAN MOE pour le remplacement de l'alarme incendie de l'école, d'un montant de 1 077,88 € HT (1 293,46 € TTC);

Article 2:

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses de fonctionnement, à l'article 615221 « entretien et réparations sur bâtiments publics ».

Fait à Saint-Germain/Ay, Le 13/10/2025, Le Maire,

Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité);
informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.